

Stage Judo et Multisports

Du 08 au 12 juillet 2019

A SAULT au pied du Mont Ventoux

JUDO
RANDONNEES
COURSE D'ORIENTATION
SLACKLINE
FOOT
HAND
BASKET
TENNIS DE TABLE
PISCINE



A partir de 6 ans

Renseignements et inscriptions :

Fabrice CARDIA, rés. le Miréio bât.D, 3bis av. Roger Salengro 13150 TARASCON

Tél : 06.29.79.76.47 cardia.fabrice@gmail.com

Le stage se déroulera au centre départemental de plein air et de loisir de Sault. **Route des Cartouses 84390 SAULT.**



Clubs :

Vers Pont du Gard – Marguerittes – Calvisson

Tous ces clubs sont membres de l'Union Sportive Gardoise



Participation aux frais de séjour :

- **1ère personne : 269€**
- **2ème personne : 249€**
- **Enfant non licencié FFJDA : +38€**
- **Paiement en 4 fois possible (mars, avril, mai, juin)**

« Ouvert à tous les enfants à partir de 6 ans révolus »

*****Le stage est encadré par des professeurs diplômés d'état*****



Fabrice CARDIA
Professeur de Judo
Jujitsu 5DAN
Membre de l'équipe
de France Kata
Préparateur physique
Diplômé handicap
Accompagnateur en
montagne



Ludovic GERMA
Professeur de Judo
Jujitsu 4DAN
Membre de l'équipe
de France Kata
Licence STAPS



Morgan DALLA COSTA
Professeur de Judo
3DAN judo jujitsu
Pompier Volontaire
Assistant d'éducation



Françoise CARDIA
Animatrice
Directrice de cantine scolaire



Jérôme BREILLET
Accompagnateur en
montagne, spécialiste
des activités outdoor
(slackline, etc.)

Et encore de nombreuses autres activités :

Ateliers musicaux (chant et danse), ateliers manuels, jeux de société, détente, jeux d'eau, marché de Sault, pique-nique, piscine et de nombreuses surprises

Modalités de participation au stage :

Paiement :

-Les arrhes à l'inscription sont de 100€ par personne (solde à régler avant le 30 juin 2019).

Le règlement peut s'effectuer :

-En espèces

-Par chèque (à l'ordre de l'Union Sportive Gardoise)

-En chèques vacances (ANCV ou CAF)



Désistement :

-Annulation d'une inscription plus de trois semaines avant le séjour: les arrhes seront rendues.

-Annulation d'une inscription moins de trois semaines avant le séjour: les arrhes ne seront pas rendues.

-Le centre se réserve seul le droit d'annuler le séjour, et ce cas sans préavis,

ce qui entraînerait le remboursement des sommes déjà versées.

Assurance :

Les judoka inscrits au séjour doivent être couverts par une assurance responsabilité civile de particulier et une assurance individuelle accident (fournir une attestation).

Renseignements médicaux :

En cas de d'accident ou de maladie, les frais médicaux et les frais engendrés par un traitement restent à la charge des familles.

Vélos :

Chaque participant peut amener son vélo, à condition de se munir obligatoirement d'un casque et d'un antivol.

Vol/dégradation :

Le centre décline tout responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte d'objet. Par ailleurs, le centre se réserve le droit d'exclure définitivement, et ce sans remboursement des frais de participation au séjour, toute personne ayant commis un vol, une dégradation, une bagarre, ou faisant preuve d'une attitude incorrecte vis à vis des accompagnateurs ou des autres personnes du stage.